

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 17 NOVEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE MARDI 17 NOVEMBRE 2015, À 20 HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIGNY, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST ASSEMBLÉ AU LIEU ORDINAIRE DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PHILIPPE RIO, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

19

P. RIO – D. ATIG – Y. LE BRIAND – E. ETE – A. ZERKAL – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – M. SOILHI – C. RENKLICAY – L. HERGAUX – C. M'PIANA – S. GIBERT – S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS – K. OUKBI.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

4

A. LAMOTHE REPRÉSENTÉE PAR K. OUKBI – M. RAMI REPRÉSENTÉE PAR E. ETE – I. GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR P. RIO – M. GAMINETTE REPRÉSENTÉ PAR C. VAZQUEZ.

ABSENTS EXCUSÉS :

12

F. OGBI – S. LAATIRISS – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. QAROUACH – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – Y. ITOUA – G. BAGAVANE – T. DIAWARA – F. N'DOMBELE – C. MABANZA.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :

35

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS :

19

DÉLIBÉRATION DEL-2015-0087 : VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX 2015

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2211-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu sa délibération n° DEL-2015-0031 du 14 avril 2015 portant sur le vote du budget annexe « Locaux Commerciaux » exercice 2015,

Vu l'avis de la chambre régionale des comptes du 16 juillet 2015,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 12 novembre 2015,

Considérant que l'exécution du budget 2015 nécessite des ajustements mineurs,

Délibère et,

Article 1^{er}

Approuve la décision modificative du budget annexe « Locaux Commerciaux » pour lequel les balances s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES À REALISER	RESULTAT REPORTE	DM1	CUMUL SECTION
2 467,10	0,00	0,00	0,03	2 467,13

RECETTES

OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES À REALISER	RESULTAT REPORTE	DM1	CUMUL SECTION
0,00	0,00	2 467,10	0,03	2 467,13

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	RESULTAT REPORTE	DM1	CUMUL SECTION
1 065 000,00	0,00	0,00	- 0,74	1 064 999,26

RECETTES

OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES À REALISER	RESULTAT REPORTE	DM1	CUMUL SECTION
1 064 266,17	0,00	733,83	- 0,74	1 064 999,26

Décide des inscriptions budgétaires sur la décision modificative N°1 – budget Annexe Locaux Commerciaux – année 2015 selon les tableaux ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
27	Autres Immobilisations financières	0,03
TOTAL 1		0,03
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
001	Solde d'exécution reporté	0,03
TOTAL		0,03

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
011	Charges générales	- 0,74
TOTAL		- 0,74
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
002	Résultat de fonctionnement reporté	- 0,74
TOTAL		- 0,74

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	CREDITS PROPOSES
Charges générales	5 660,52
Autres charges	- 0,04
Déficit exercice antérieur	0,04
TOTAL	5 660,52
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	CREDITS PROPOSES
Subvention ville	5 660,52
TOTAL	5 660,52

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO.

Vote à la majorité :

Pour : 15

Contre : 2

Abstentions : 6

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 01/12/2015

Transmise en Préfecture le : 02/12/2015

